

2024/31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711348-20240524-2024-del-05-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents excusés : 04

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI OTTO, Gaston GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

N° de délibération : 07
Date de transmission
en préfecture :

24/05/2024

Création d'un poste de non titulaire dans le cadre du dispositif
de « Volontariat Territorial en Administration »

Monsieur le Maire expose,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'instruction du secrétaire d'État chargé de la ruralité en date du 13 avril 2021 portant sur la mise en place du dispositif VTA dans le cadre de l'Agenda Rural ;

VU L'instruction de la directrice générale des collectivités locales et du directeur de l'ANCT en date 03 avril 2023 portant sur la prolongation du dispositif VTA ;

Créé en 2021 par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales rurales.

Ce dispositif permet :

- à des jeunes, âgés de **18 à 30 ans** et d'un niveau **Bac+2 minimum**, d'effectuer une mission **d'ingénierie** au service du développement d'un **territoire rural**.
- aux collectivités territoriales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés, le temps d'une mission de **12 à 18 mois maximum**, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Le recrutement de ces jeunes est soutenu par le versement d'une aide financière de l'État qui s'élève à 15 000 €.

Afin de permettre à la municipalité de Vieux-Habitants de poursuivre son engagement pour le développement d'une économie durable, la collectivité propose de recourir à ce dispositif pour recruter un chargé de mission "Développement local". Placé sous l'autorité du responsable du service Développement Local de la collectivité, il aura pour mission de contribuer au développement économique de la commune de Vieux-Habitants, en développant durablement l'économie bleue, notamment dans le secteur de la pêche et du tourisme, en cohérence avec le projet politique de la collectivité.

Conditions du poste :

- Grille indiciaire des rédacteurs
- Contrat de projet d'une durée de 18 mois
- Durée hebdomadaire : 35 heures

Le conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De créer un poste de non titulaire dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration dans les conditions définies ci-dessus.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'établit en annexe.

Article 3 : D'inscrire au budget en cours les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe et au Service de gestion comptable de la Communauté d'Agglomération « Grand Sud Caraïbe ».

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le **22 MAI 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX EMPLOIS PERMANENTS

DENOMINATION DES POSTES	NOMBRE DE POSTES CREEES		NOMBRE DE POSTES OCCUPES		NOMBRE DE POSTES VACANTS	
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.
Adjoint Administratif	14	8	1	0	13	8
Adjoint Administratif Princ.2 ^{ème} cl.	28	10	25	3	3	7
Adjoint Administratif Princ.1 ^{ère} cl.	8	1	7	0	1	1
Rédacteur	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	0	0	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1	0
Attaché	3	0	2	0	1	0
Attaché Principal	1	0	1	0	0	0
Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	0	1	0	0	0
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'Animation. Princ. 2 ^{ème} cl.	4	13	3	6	1	7
Adjoint d'Animation	1	15	0	3	1	12
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 2 ^{ème} cl.	2	0	1	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 1 ^{ère} cl.	2	0	2	0	0	0
Ass.Cons.Patr.Bibl.Princ.1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique	18	27	3	7	15	20
Adjoint Technique Princ.2 ^{ème} cl.	22	19	21	13	1	6
Adjoint Technique Princ.1 ^{ère} cl.	4	1	4	0	0	1
Agent de Maîtrise	16	3	13	0	3	3
Technicien	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	1	0	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0	1	0
Ingénieur	1	0	1	0	0	0
Brigadier de P.M.	5	0	4	0	1	0
Brigadier Chef Principal	2	0	2	0	0	0
Chef de Service Police Municipale	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Principal de 2 ^è cl.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
A.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1	0
A.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	10	3	7	2	3	1
TOTAL	160	100	106	34	54	66
	260		140		120	

TABLEAU DES EFFECTIFS DES POSTES à TEMPS NON-COMPLET

Dénomination des postes	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	30 heures	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	30 heures	6	1	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	32 heures	4	2	2
Adjoint Administratif	30 heures	5	0	5
Adjoint Administratif	32 heures	3	0	3
Agent de Maitrise	32 heures	3	0	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	32 heures	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	14	8	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	30 heures	5	5	0
Adjoint Technique	30 heures	11	2	9
Adjoint Technique	32 heures	16	5	11
Adjoint d'Animation	32 heures	8	0	8
Adjoint d'Animation	30 heures	7	3	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	32 heures	8	3	5
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	30 heures	5	3	2
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	3	2	1

Total des postes à temps non-complet	100	34	66
---	------------	-----------	-----------

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Type de contrat	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Contractuel de droit public (Remplacement d'un personnel absent)	20 h	4	4	0
Contractuel de droit public (Remplacement d'un personnel absent)	30 h	1	0	1
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	30 h	3	3	0
Contractuel de droit public (Volontariat territorial en Administration)	35 h	1	0	1
Agent recenseur	35 h	18	0	18
Contractuel de droit publique (Chargé de coopération)	35 h	1	0	1
Contractuel de droit publique (Directeur de centre social)	35 h	1	0	1
Contractuel de droit privé (PEC BRSA)	26 h	15	15	0
Apprenti	35 h	10	9	1
EFFECTIF TOTAL DE NON PERMANENT		54	31	23

EFFECTIF COMMUNAL TOTAL	414	205	209
--------------------------------	------------	------------	------------